



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equilibre financier

Question écrite n° 42088

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur deux questions bien précises concernant la poursuite de la réalisation de bilans de santé pratiques par les caisses d'assurance maladie, sans tenir compte des dispositions mises en place pour maîtriser les dépenses de soins ambulatoires. D'une part, sur quels critères sont décidés les différents examens et tiennent-ils compte d'autres examens récemment réalisés ? D'autre part, n'est-il pas indispensable d'évaluer le rendement coût/efficacité de ces examens de santé, qui peuvent être parfaitement réalisés dans le cadre du système de soin libéral dans un cadre bien défini ?

Texte de la réponse

À la suite de la réforme des centres d'examen de santé en 1992, le contenu des bilans de santé a été profondément modifié et s'appuie désormais sur un guide de « recommandations pour les examens de santé » élaboré par le service médical de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés. Ce référentiel médical a été soumis au Haut Comité médical de la sécurité sociale et Haut Comité de santé publique et approuvé par ces instances. Les examens proposés sont modulés en fonction de l'âge et du sexe de l'assuré et tiennent compte des examens récemment réalisés par l'assuré, celui-ci devant remplir un questionnaire dans lequel il indique un suivi médical et les examens qu'il a effectués depuis moins d'un an. Ces examens périodiques de santé s'adressent en priorité à des publics précaires. Lorsqu'ils sont sous-traités par les centres, ces examens sont réalisés à des tarifs moins élevés que ceux résultant de la nomenclature, du fait de négociations avec les prestataires. Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion, il appartiendra à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés de renforcer le ciblage de l'activité de ces centres et de fournir tous les éléments d'information permettant de vérifier leur impact et les résultats par rapport aux objectifs fixes.

Données clés

Auteur : [M. Accoyer Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42088

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 1996, page 4350

Réponse publiée le : 23 décembre 1996, page 6774